

# Communication sur l'éolien - suite et fin !!!!!

Le 14 mai, la Mairie recevait un courrier que la société RWE, ex « NORDEX », lui avait adressé en recommandé avec demande d'avis de réception, rédigé dans les termes suivants ci-après textuellement rapportés :

*« Monsieur le Maire,*

*Mesdames et Messieurs les conseillers,*

*Nous tenons par la présente à vous faire part de la décision de l'entreprise RWE Renouvelables France de ne pas poursuivre le développement du projet éolien sur le territoire de Mazeyrolles, initié en 2019.*

*En effet, les récents résultats d'une consultation de la Direction Générale de l'Aviation Civile font état d'une contrainte liée aux espaces aériens. Cette donnée contraint fortement la hauteur en bout de pâles d'éoliennes qui pourraient être installées sur la zone de projet identifiée.*

*La hauteur et la puissance des modèles d'éoliennes compatibles avec cet enjeu aéronautique ne nous permettent plus de concevoir un projet énergiquement, techniquement et économiquement viable, nous stoppons donc toutes démarches relatives à ce projet ;*

*Nous tenons à vous remercier, ainsi que l'ensemble des riverains concernés, pour la confiance accordée au cours de ces deux dernières années.*

*Nos vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations. »*

Il n'est pas courant – fort heureusement – qu'une commune de la taille de la nôtre soit amenée à combattre un tel projet. Aussi imaginerez-vous aisément avec quelle satisfaction nous avons pu prendre connaissance de ce courrier, même si les raisons qui y sont évoquées nous paraissent peu crédibles, si ce n'est farfelues, arrivant comme « un cheveu sur la soupe » deux ans et demi après avoir lancé tant de démarches. Notre équipe, si elle n'a jamais caché sa détermination à lutter « sans faille » contre ce projet, ce qu'elle a fait, sait que l'annonce de son abandon par son promoteur ne fera pas pour autant l'unanimité. Le problème est bien là : un tel projet, et il est important de le rappeler, qui peut être totalement mené par un promoteur à l'insu de la commune sur laquelle il a « jeté son dévolu » – et de son conseil municipal – DIVISE !

Et quelle que soit la manière avec laquelle il est traité, un tel projet DIVISE ! Qu'il soit mené à l'insu du conseil municipal, ou au contraire avec son plein soutien, ou encore après que ce dernier ait simplement été trompé – tout comme l'ont été nombre de particuliers sur Mazeyrolles, signataires de conventions, un tel projet DIVISE !

Nous l'avons bien vu début 2020 : un tel projet ne laisse pas indifférent, il DIVISE les populations locales. Nous l'avons tous constaté et ne pouvons que le déplorer ! Les promoteurs éoliens le savent tous parfaitement, ils jouent sur ce thème en prenant soin d'entretenir une « omerta » sur le sujet tout en se targuant de vouloir toujours mieux communiquer !

La question n'est pas ici de se positionner sur le sujet de la transition énergétique ou du réchauffement climatique, sujets combien importants, mais simplement de considérer la manière avec laquelle les conseils municipaux successifs, de même que les populations locales, ont été considérés et informés : oui, s'il est exact que le précédent conseil municipal avait donné un accord à un interlocuteur particulièrement « soucieux du bien être des populations », il n'en demeure pas moins vrai que cet accord ne consistait qu'en un accord « pour une étude de préfaisabilité » d'un projet qui pourrait évidemment ne pas voir le jour en cas de refus ultérieur du conseil municipal etc... Tout au moins, c'est ainsi que les choses lui furent présentées. Mais le loup était entré dans la bergerie, et personne ne peut le nier.

La délibération du 23 mai 2019 a fortement facilité l'ouverture de leur porte par les propriétaires fonciers, nous le savons tous. Et de même que le précédent conseil municipal fut trompé, nombre de signataires de conventions l'ont été tout autant et nous ont fait part de leurs regrets et de leur souhait, voire de leur volonté, de revenir sur leur signature.

Alors, depuis décembre nous oeuvrons aussi dans ce sens, afin de leur apporter au mieux notre aide.

Concernant la position de notre Conseil Municipal, je vous invite à venir prendre connaissance à la Mairie de la délibération qu'il a prise le 23 mars dernier à la demande formulée par RWE formulée en janvier. Etonnamment, RWE nous a demandé mi-mars de renoncer à nous positionner. Nous n'avons pas voulu tenir compte de cette dernière demande.

Vous trouverez ci-après un extrait de cette délibération :

*L'an deux mil vingt et un, le mardi 23 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LOEZ, Premier adjoint au Maire.*

.....

*3/ Après les élections municipales de 2020 et jusqu'en janvier 2021, aucune information ou prise de contact avec notre commune, de la part de Nordex – devenue RWE Renouvelables France, n'a eu lieu, alors que le porteur du projet rencontrait nos homologues de Capdrot et sollicitait un rendez-vous auprès de notre communauté de communes.*

*Le conseil municipal actuel se souvenant à quel point ce sujet était clivant et avait fortement divisé la population locale au début de l'année 2020, a tiré les leçons du passé : il a décidé d'entreprendre à l'automne 2020 et de manière informelle, une consultation locale sur le sujet, tant auprès des administrés qu'auprès des communes voisines et de la communauté de communes. Des divers contacts, rendez-vous et réunions, pourtant rendus difficiles en raison de la crise sanitaire, de même que des tenues de permanences en Mairie, le conseil municipal, s'il a pu s'apercevoir que le sujet restait très brûlant, a pu prendre la mesure d'une forte opposition sur le sujet et constater l'impact négatif qu'un tel projet d'implantation d'éoliennes de 230 mètres de hauteur pouvait avoir sur les relations humaines et de voisinage entre populations locales, inquiètes pour leurs qualité et cadre de vie, l'environnement (forêt, faune/flore, biodiversité, champignons, flux migratoires etc...) ainsi que le tourisme et ses patrimoines historique et naturel indissociablement liés à cette activité localement importante.*

*4/ Monsieur LOEZ rappelle que le 11 janvier 2021, très peu de temps après qu'il ait lui-même interrogé le Préfet, Nordex souhaitait rencontrer les élus de la commune. Ce fut chose faite le 18 janvier dernier à la Mairie où Messieurs Patrick MAURY et Régis LOEZ reçurent deux représentants de Nordex, Messieurs LOISELET et ZUNINO. Ce projet à propos duquel Nordex indiquait ne rien vouloir entreprendre sans l'accord du conseil municipal à qui il demanda alors de se positionner rapidement pour lancer les études demandées par les services de*

*l'Etat, a été présenté comme étant à l'arrêt, bien que Nordex ait informé ses interlocuteurs qu'il rencontrerait ces mêmes services 04 février 2021.*

*A l'occasion de cette réunion, Monsieur le Maire et son Premier Adjoint ont rappelé les engagements du conseil municipal et qu'un positionnement clair sur le sujet n'aurait pas lieu avant le mois de mars. De son côté, Nordex a rappelé au Maire et à son adjoint qu'aucune étude n'avait été lancée sur le projet éolien de Mazeyrolles et que, selon les dires de ses représentants, ce projet en « stand-by » depuis février 2020, n'avait pas encore fait l'objet de dossier de demande d'autorisation environnementale auprès de l'inspection des installations classées de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement).*

*5/ Le 09 février 2021, Nordex écrivait ce qui suit au Maire et à son Premier adjoint :*

*-« Les services de l'Etat souhaitent avoir à leur disposition des données factuelles afin de pouvoir donner leur avis sur la pertinence ou non du projet. Ainsi, ils souhaiteraient que nous puissions leur fournir des résultats d'études sur la zone et que nous revenions vers eux d'ici un an environ avec les premiers résultats. »*

*-« Finalement, cela irait dans le sens de la proposition que nous vous avons faite le 18 janvier dernier. A savoir, **sauf objection formelle de votre part**, que nous lancions les études afin que vous puissiez d'ici un an environ vous prononcer sur un projet plus abouti que la simple zone de projet actuelle. »*

*6/ Le 18 mars dernier Nordex, déjà informé par le premier adjoint de la tenue ce jour d'un Conseil Municipal appelé à se prononcer sur ce projet – à la demande d'ailleurs de Nordex lui-même formulée lors de la réunion du 18 janvier – demandait au Premier Adjoint de surseoir à délibérer, ce qui lui permettrait d'envisager la mise en place des études en question et notamment la pose du mât de mesures ; lui précisant néanmoins qu'une délibération se prononçant contre son projet aurait pour conséquence fort probable l'enterrement du projet en question.*

*Les élus participant aux débats font ici remarquer les tergiversations de Nordex et ses propos contradictoires tenus depuis début 2021, comme d'ailleurs avait pu le relever le conseil municipal précédent.*

*Ils constatent que Nordex semble oublier que les avis favorables et approbations décidés le 23 mai 2019 ainsi que tous les actes de gestion et/ou d'administration pris depuis par le conseil municipal et/ou le Maire précédents, notamment l'avis favorable donné le 08 janvier 2020 pour l'édification du mât de mesures, ont été dénoncés par la décision ci-dessus rappelée.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, .....DECIDE A L'UNANIMITE de s'opposer à son tour et sans appel au projet d'implantation d'éoliennes industrielles par la société RWE Renouvelables France que s'est substituée Nordex sur le territoire de la commune.**

**EN CONSEQUENCE :**

*1/ Réforme et retire les avis favorables, approbations et autorisations données par le conseil municipal lors de la délibération du 23 mai 2019, savoir :*

*-s'oppose au lancement des études sur le territoire de la commune, engageant si besoin était la société RWE Renouvelables France à cesser toutes démarches en cours pour la réalisation du projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt,*

*-s'oppose à l'implantation du projet sur le domaine communal et refuse de louer et de mettre à disposition les terrains communaux à la société porteuse du projet, actuelle ou substituée éventuelle,*

*-refuse l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société Nordex à laquelle se trouve à ce jour substituée la société RWE Renouvelables France, dans les promesses de bail, conventions de servitudes et avis de remise en état,*

*-retire à son représentant l'autorisation qui lui avait été donnée de signer les promesses de bail et les conventions de servitude ainsi que les avis de remise en état correspondants aux parcelles et/ou chemins concernés.*

*2/ Constatant que l'avis favorable à l'édification du mât de mesures en date du 08 janvier 2020, a été émis par l'ancien Maire, Monsieur José MAURY, et qu'à ce titre il a été dénoncé par le conseil municipal dans sa séance du 18 février 2020 comme dit ci-dessus, confirme ce retrait s'il était besoin.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. »*

Vous l'aurez compris : face à un porteur de projet ayant toujours pour habitude de tergiverser pour mieux opacifier le sujet, passant sans crier gare en 2019, d'un projet d'éoliennes de 150m de hauteur en bout de pôle, à un projet d'éoliennes de 230m de hauteur en bout de pôle début 2021, face à ce même porteur de projet, resté absent et muet pendant 11 mois, et réapparaissant comme par enchantement en janvier 2021, moins d'une semaine après notre rencontre avec le Préfet, pour nous annoncer que ce projet, à l'arrêt depuis février 2020, était cependant le plus avancé des projets périgourdins qui allaient être examinés par les services de l'Etat en février, face à ce même porteur de projet qui nous demande de nous positionner clairement en janvier 2021 sur ce projet et qui, informé par nos soins de ce que notre conseil municipal se prononcerait fin mars, nous contacte peu avant pour nous demander de ne pas nous prononcer, et bien oui : face à de tels comportements, il faut garder le cap, être opiniâtre et méfiant !

RWE ne peut pas ne pas avoir eu connaissance de notre délibération, transmise en Préfecture depuis lors. J'avais moi-même eu l'occasion d'en donner le résultat à nos contradicteurs dès le lendemain. Et si nous n'avons pas la prétention de penser que c'est sur cette seule délibération que RWE a décidé l'abandon de son projet, nous restons persuadés qu'elle a influé sa décision – décision dont apparemment, en relisant le dernier paragraphe de sa lettre, RWE laisse le soin au Conseil Municipal d'informer leurs cocontractants, signataires des conventions passées en 2019 et qui, à l'heure où je vous écris, ne semblent pas avoir été informés par celui qui était venu les démarcher en 2019...

Dernier point : il est certain qu'un parc d'éoliennes de 230m est beaucoup plus rentable qu'un parc d'éoliennes de 150m de hauteur ; je vous laisse alors relire les raisons invoquées dans ce courrier d'abandon : nous n'en saurons pas plus.

Mais quoiqu'il en soit, l'abandon de ce projet par son initiateur aura, je l'espère, pour conséquence d'apaiser les esprits et nous permettra à tous d'envisager avec sérénité notre avenir sur Mazeyrolles. Que tout cela, à bien des égards, nous serve à tous de leçon pour cet avenir !

J'ai pris tout mon temps à vous écrire, et je m'en excuserai presque. Mais compte-tenu de la crise que nous avons traversée depuis mars 2020, et de l'impossibilité de nous réunir qui l'a accompagnée, il m'est apparu juste et honnête de vous informer.

Régis LOEZ